



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Projet de rapprochement entre Auchan et Carrefour et conséquences sociales

Question écrite n° 44896

Texte de la question

Mme Mathilde Panot alerte M. le ministre de l'économie, des finances et de la relance sur le projet de rapprochement entre les groupes Auchan et Carrefour et ses conséquences sur l'emploi et les conditions de travail des salariés du secteur. Elle déplore le silence qui entoure ce projet de rapprochement, alors que les conséquences seraient dramatiques pour les emplois, les salaires et les conditions de travail des 380 000 travailleurs des deux groupes. L'estimation faite des suppressions de postes à la suite d'une éventuelle fusion évalue entre 25 000 et 40 000 le nombre d'emplois menacés. Par ailleurs, ce rapprochement amplifierait fortement la pression sur les salariés de la grande distribution, qui subissent déjà le passage de nombreux magasins en location-gérance et la perte des avantages sociaux négociés dans la convention collective qui s'en suit. Les représentants du personnel de la CGT dans les deux groupes ont interpellé à plusieurs reprises leurs directions, sans obtenir de réponses claires pour le moment. Ils ont également appelé à la tenue de réunions exceptionnelles dans les deux groupes, dans une démarche de transparence et de dialogue. Là aussi, les directions n'ont pas souhaité donner suite à leurs demandes. Mme la députée souhaite rappeler à M. le ministre que les groupes Auchan et Carrefour ont largement bénéficié des subsides de l'État et des contribuables ces dernières années. Pour le seul groupe Carrefour, alors qu'il dégagait un bénéfice net de plus d'un milliard d'euros en pour l'année 2021, il a perçu 32 millions d'aides publiques la même année, sans compter les 600 millions d'euros au titre de l'ex-CICE ces dernières années. Ces aides publiques, loin de bénéficier aux travailleurs du groupe qui perçoivent des salaires extrêmement bas, ont directement servi au versement des dividendes des actionnaires ainsi qu'au PDG de Carrefour, M. Alexandre Bompard, qui a touché en 2021 un salaire fixe de 3,5 millions d'euros et un salaire variable de 2,4 millions d'euros, soit un total de près de 6 millions d'euros, c'est-à-dire plus de 20 000 euros par jour. C'est le plus haut salaire pour un patron du CAC 40. Il n'est pas normal qu'une entreprise française ayant perçu des centaines de millions d'euros d'argent public puisse envisager le licenciement de salariés. Mme la députée rappelle également à M. le ministre qu'il s'était opposé à une prise de contrôle du groupe Carrefour par le groupe canadien Couche-tard au nom de la sécurité alimentaire nationale. Il paraît tout aussi important de rejeter une concentration du secteur de la grande distribution française qui compresserait encore davantage les revenus de l'ensemble des acteurs de la production et de distribution alimentaire. Par conséquent, elle lui demande d'intervenir pour faire cesser ce projet de rapprochement entre les groupes Auchan et Carrefour et de recevoir les représentants du personnel des deux groupes afin qu'ils puissent lui exposer les conséquences de ce projet et l'interpeller sur les conditions de travail des travailleurs dans le secteur de la grande distribution française.

Données clés

Auteur : [Mme Mathilde Panot](#)

Circonscription : Val-de-Marne (10^e circonscription) - La France insoumise

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 44896

Rubrique : Emploi et activité

Ministère interrogé : [Économie, finances et relance](#)

Ministère attributaire : [Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [22 mars 2022](#), page 1789

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)